

ADMINISTRATION

**Conseil Communautaire
Séance du 16 septembre 2021
Argentat-sur-Dordogne**

COMPTE-RENDU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE**XAINTRIE VAL' DORDOGNE**

Séance du 16 septembre 2021 à Argentat-sur-Dordogne

DATE DE LA CONVOCATION : 10 septembre 2021

NOMBRE :		RESULTAT :	
- de Conseillers en exercice	48	- POUR	47
- de Présents	43	- CONTRE	0
- de Représentés	4	- ABSTENTION(S)	0
- de Votants	47		

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BARDI Nicole	GALEWSKI Nathalie	NACRY Marie-Christine
BEYNEL Joël	GASQUET Jean-François	PAIR Christian
BITARELLE René	GRÉGOIRE Daniel	PARDOUX Stéphane
BORNET Claudine (suppl.)	JEAN Lionel	PEYRICAL René
BRIGOULET Jean-Marie	JOANNY Agnès	REYNÈS Patrick
CARMIER Camille	LAFON Francis	REYNIER Annie
CHASTAINGT France	LAJOINIE Géraldine	RIGAL Christian
CLAVIÈRE Aline	LASSERRE Jean-Pierre	ROUANNE Hervé
CLAVIÈRE Hervé	LAVERGNE Martine	SALLARD Jean-Basile
DA FONSECA Thierry	LEYMARIE Marie-Pierre (suppl.)	TEULIÈRE Jean-Michel
DUCHAMP Sébastien	LHERM Michel	TRASSOUDAINE Bernard
DUCROS Mireille	LONGOUR Laurent	TURQUET Jean-Claude
DUMAS Laurence	MIGNARD Sophie	VAN NIEUWENHUYSE Régis
FERRACCI Dominique	MONTALTI Fabienne	
FORETNEGRE Alain	MOULIN Philippe	

ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S ET REPRÉSENTÉ(E)S :

M. Vincent ARRESTIER représenté par Mme Marie-Christine NACRY

M. Jean DABERTRAND représenté par M. Jean-Marie BRIGOULET

M. Stéphane LUDIER représenté par M. Jean-Michel TEULIÈRE

M. Sébastien MEILHAC représenté par M. Christian RIGAL

ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S : Mme Laurence BRIANÇON**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme France CHASTAINGT

ÉLECTION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES MEMBRES DU C.I.A.S.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment son article R. 123-29,

Vu la démission du 28 juin 2021 de M. Jean-Claude LEYGNAC, administrateur au CIAS,

Considérant que :

Par délibération n° 2020-038 en date du 9 juillet 2020, ont été élus les conseillers communautaires membres du CIAS, dont M. Jean-Claude LEYGNAC.

Dans son courrier en date du 28 juin 2021, ce dernier a notifié sa démission du siège de conseiller communautaire et de toutes les représentations qu'il avait à ce titre, aussi il convient d'élire un nouveau représentant du Conseil Communautaire au sein du CIAS. A l'unanimité des présents, il a été décidé de procéder à l'élection par vote à main levée.

Est candidate : - Dominique FERRACCI

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : Le Conseil Communautaire proclame Mme Dominique FERRACCI, administrateur représentant le Conseil Communautaire au conseil d'administration du CIAS, Madame la Présidente en étant Présidente de droit.

Article 2 : La liste des membres est ainsi modifiée :

M. Thierry DA FONSECA
Mme Dominique FERRACCI
Mme Nathalie GALEWSKI
Mme Agnès JOANNY
Mme Géraldine LAJOINIE
Mme Marie-Christine NACRY
M. Christian PAIR
M. René PEYRICAL
Mme Annie REYNIER
M. Régis VAN NIEUWENHUYSE

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus

La Présidente

Communauté de Communes
XAINTRIE VAL' DORDOGNE

Avenue du 8 Mai - B.P 51
19400 Argentat-Sur-Dordogne
05.55.91.01.75

Nicole BARDI

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

XAINTRIE VAL' DORDOGNE

Séance du 16 septembre 2021 à Argentat-sur-Dordogne

DATE DE LA CONVOCATION : 10 septembre 2021

NOMBRE :		RESULTAT :	
- de Conseillers en exercice	48	- POUR	47
- de Présents	43	- CONTRE	0
- de Représentés	4	- ABSTENTION(S)	0
- de Votants	47		

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BARDI Nicole	GALEWSKI Nathalie	NACRY Marie-Christine
BEYNEL Joël	GASQUET Jean-François	PAIR Christian
BITARELLE René	GRÉGOIRE Daniel	PARDOUX Stéphane
BORNET Claudine (suppl.)	JEAN Lionel	PEYRICAL René
BRIGOULET Jean-Marie	JOANNY Agnès	REYNÈS Patrick
CARMIER Camille	LAFON Francis	REYNIER Annie
CHASTAINGT France	LAJOINIE Géraldine	RIGAL Christian
CLAVIÈRE Aline	LASSERRE Jean-Pierre	ROUANNE Hervé
CLAVIÈRE Hervé	LAVERGNE Martine	SALLARD Jean-Basile
DA FONSECA Thierry	LEYMARIE Marie-Pierre (suppl.)	TEULIÈRE Jean-Michel
DUCHAMP Sébastien	LHERM Michel	TRASSOUDAINE Bernard
DUCROS Mireille	LONGOUR Laurent	TURQUET Jean-Claude
DUMAS Laurence	MIGNARD Sophie	VAN NIEUWENHUYSE Régis
FERRACCI Dominique	MONTALTI Fabienne	
FORETNEGRE Alain	MOULIN Philippe	

ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S ET REPRÉSENTÉ(E)S :

M. Vincent ARRESTIER représenté par Mme Marie-Christine NACRY

M. Jean DABERTRAND représenté par M. Jean-Marie BRIGOULET

M. Stéphane LUDIER représenté par M. Jean-Michel TEULIÈRE

M. Sébastien MEILHAC représenté par M. Christian RIGAL

ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S : Mme Laurence BRIANÇON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme France CHASTAINGT

ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1414-5,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant que :

Par délibération n° 2020-039 en date du 9 juillet 2020, ont été nommés les membres de la Commission d'appel d'offres (CAO).

Suite à la démission de Monsieur Jean-Claude LEYGNAC, Conseiller Communautaire, en date du 28 juin 2021, il convient de désigner un nouveau membre suppléant au sein de ladite commission.

A l'unanimité des membres présents, il a été décidé de procéder à l'élection par vote à main levée.

Est candidat : - Jean-Claude TURQUET

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : Le Conseil Communautaire désigne le conseiller communautaire, membre de la commission d'appel d'offres à titre permanent pour la durée du mandat.

Article 2 : Le Conseil Communautaire proclame les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission d'appel d'offres.

Titulaires	Suppléants
Sébastien MEILHAC	Fabienne MONTALTI
Alain FORETNEGRE	Joël BEYNEL
Daniel GRÉGOIRE	Jean-Claude TURQUET
Jean DABERTRAND	Philippe MOULIN
Laurence DUMAS	Patrick REYNÈS

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
La Présidente

Communauté de Communes
XAINTRIE VAL' DORDOGNE
Avenue du 8 Mai - B.P 51
19400 Argentat-Sur-Dordogne
05.55.91.01.75

Nicole BARDI

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20210916-2021059-DE
Date de télétransmission : 21/09/2021
Date de réception préfecture : 21/09/2021

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

XAINTRIE VAL' DORDOGNE

Séance du 16 septembre 2021 à Argentat-sur-Dordogne

DATE DE LA CONVOCATION : 10 septembre 2021

NOMBRE :		RESULTAT :	
- de Conseillers en exercice	48	- POUR	47
- de Présents	43	- CONTRE	0
- de Représentés	4	- ABSTENTION(S)	0
- de Votants	47		

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BARDI Nicole	GALEWSKI Nathalie	NACRY Marie-Christine
BEYNEL Joël	GASQUET Jean-François	PAIR Christian
BITARELLE René	GRÉGOIRE Daniel	PARDOUX Stéphane
BORNET Claudine (suppl.)	JEAN Lionel	PEYRICAL René
BRIGOULET Jean-Marie	JOANNY Agnès	REYNÈS Patrick
CARMIER Camille	LAFON Francis	REYNIER Annie
CHASTAINGT France	LAJOINIE Géraldine	RIGAL Christian
CLAVIÈRE Aline	LASSERRE Jean-Pierre	ROUANNE Hervé
CLAVIÈRE Hervé	LAVERGNE Martine	SALLARD Jean-Basile
DA FONSECA Thierry	LEYMARIE Marie-Pierre (suppl.)	TEULIÈRE Jean-Michel
DUCHAMP Sébastien	LHERM Michel	TRASSOUDAINE Bernard
DUCROS Mireille	LONGOUR Laurent	TURQUET Jean-Claude
DUMAS Laurence	MIGNARD Sophie	VAN NIEUWENHUYSE Régis
FERRACCI Dominique	MONTALTI Fabienne	
FORETNEGRE Alain	MOULIN Philippe	

ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S ET REPRÉSENTÉ(E)S :

M. Vincent ARRESTIER représenté par Mme Marie-Christine NACRY

M. Jean DABERTRAND représenté par M. Jean-Marie BRIGOULET

M. Stéphane LUDIER représenté par M. Jean-Michel TEULIÈRE

M. Sébastien MEILHAC représenté par M. Christian RIGAL

ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S : Mme Laurence BRIANÇON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme France CHASTAINGT

DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ – MISSION LOCALE DU PAYS DE TULLE

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Mission Locale du Pays de Tulle,

Considérant que :

Par délibération n° 2020-047 en date du 9 juillet 2020, ont été nommé les délégués siégeant à la Mission Locale du Pays de Tulle.

Suite à la démission de Monsieur Jean-Claude LEYGNAC, Conseiller Communautaire, en date du 28 juin 2021, il convient de désigner un nouveau membre suppléant au sein de la Mission Locale du Pays de Tulle.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : Le Conseil Communautaire, en tant qu'adhérant à la Mission Locale du Pays de Tulle, désigne les conseillers communautaires suivants :

Titulaires	Suppléants
Nicole BARDI	Régis VAN NIEUWENHUYSE
Annie REYNIER	Nathalie GALEWSKI

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
La Présidente

Communauté de Communes
XAINTRIE VAL' DORDOGNE
Avenue du 8 Mai - B.P 51
19400 Argentat-Sur-Dordogne
05.55.91.01.75
Nicole BARDI

CONSEIL COMMUNAUTAIRE**XAINTRIE VAL' DORDOGNE****Séance du 16 septembre 2021 à Argentat-sur-Dordogne****DATE DE LA CONVOCATION : 10 septembre 2021**

NOMBRE :		RESULTAT :	
- de Conseillers en exercice	48	- POUR	47
- de Présents	43	- CONTRE	0
- de Représentés	4	- ABSTENTION(S)	0
- de Votants	47		

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BARDI Nicole	GALEWSKI Nathalie	NACRY Marie-Christine
BEYNEL Joël	GASQUET Jean-François	PAIR Christian
BITARELLE René	GRÉGOIRE Daniel	PARDOUX Stéphane
BORNET Claudine (suppl.)	JEAN Lionel	PEYRICAL René
BRIGOULET Jean-Marie	JOANNY Agnès	REYNÈS Patrick
CARMIER Camille	LAFON Francis	REYNIER Annie
CHASTAINGT France	LAJOINIE Géraldine	RIGAL Christian
CLAVIÈRE Aline	LASSERRE Jean-Pierre	ROUANNE Hervé
CLAVIÈRE Hervé	LAVERGNE Martine	SALLARD Jean-Basile
DA FONSECA Thierry	LEYMARIE Marie-Pierre (suppl.)	TEULIÈRE Jean-Michel
DUCHAMP Sébastien	LHERM Michel	TRASSOUDAINE Bernard
DUCROS Mireille	LONGOUR Laurent	TURQUET Jean-Claude
DUMAS Laurence	MIGNARD Sophie	VAN NIEUWENHUYSE Régis
FERRACCI Dominique	MONTALTI Fabienne	
FORETNEGRE Alain	MOULIN Philippe	

ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S ET REPRÉSENTÉ(E)S :

M. Vincent ARRESTIER représenté par Mme Marie-Christine NACRY

M. Jean DABERTRAND représenté par M. Jean-Marie BRIGOULET

M. Stéphane LUDIER représenté par M. Jean-Michel TEULIÈRE

M. Sébastien MEILHAC représenté par M. Christian RIGAL

ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S : Mme Laurence BRIANÇON**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme France CHASTAINGT

DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ – PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR)

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5741-1 et suivants,

Considérant que :

Par délibération n° 2020-041 en date du 9 juillet 2020, ont été nommés les délégués siégeant au Pôle d'Équilibre Territoriale et Rural (PETR).

Suite à la démission de Monsieur Jean-Claude LEYGNAC, Conseiller Communautaire, en date du 28 juin 2021, il convient de désigner un nouveau membre titulaire au sein du PETR.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : Le Conseil Communautaire, en tant que représentant de la communauté au sein du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR), désigne les conseillers communautaires suivants :

Titulaires	Suppléants
Michel REVEILLER	Hervé ROUANNE
Michel LHERM	Marie-Claude CARLAT
Bernard TRASSOUDAINE	Pierre COLLENOT
Jean-Michel TEULIÈRE	Thierry DA FONSECA
Jean-Pierre LASSERRE	René BITARELLE
Sébastien DUCHAMP	Régis VAN NIEUWENHUYSE
France CHASTAINGT	Marie-Christine NACRY
Francis LAFON	Marie-Pierre LEYMARIE
René PEYRICAL	Nathalie GALEWSKI
Vincent ARRESTIER	Daniel GRÉGOIRE
Laurence DUMAS	Camille CARMIER
Nicole BARDI	Martine LAVERGNE
Jean-Basile SALLARD	Lionel JEAN
Mathieu GENTILHOMME	Jean-Claude TURQUET
Hervé CLAVIÈRE	Joël BEYNEL

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus

La Présidente

Communauté de Communes
XAINTRIE VAL' DORDOGNE
Avenue du 8 Mai - B.P 51
19400 Argentat-Sur-Dordogne
05.55.91.01.75

Nicole BARDI



Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20210916-2021061-DE
Date de télétransmission : 21/09/2021
Date de réception préfecture : 21/09/2021

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

XAINTRIE VAL' DORDOGNE

Séance du 16 septembre 2021 à Argentat-sur-Dordogne

DATE DE LA CONVOCATION : 10 septembre 2021

NOMBRE :		RESULTAT :	
- de Conseillers en exercice	48	- POUR	47
- de Présents	43	- CONTRE	0
- de Représentés	4	- ABSTENTION(S)	0
- de Votants	47		

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BARDI Nicole	GALEWSKI Nathalie	NACRY Marie-Christine
BEYNEL Joël	GASQUET Jean-François	PAIR Christian
BITARELLE René	GRÉGOIRE Daniel	PARDOUX Stéphane
BORNET Claudine (suppl.)	JEAN Lionel	PEYRICAL René
BRIGOULET Jean-Marie	JOANNY Agnès	REYNÈS Patrick
CARMIER Camille	LAFON Francis	REYNIER Annie
CHASTAINGT France	LAJOINIE Géraldine	RIGAL Christian
CLAVIÈRE Aline	LASSERRE Jean-Pierre	ROUANNE Hervé
CLAVIÈRE Hervé	LAVERGNE Martine	SALLARD Jean-Basile
DA FONSECA Thierry	LEYMARIE Marie-Pierre (suppl.)	TEULIÈRE Jean-Michel
DUCHAMP Sébastien	LHERM Michel	TRASSOUDAINE Bernard
DUCROS Mireille	LONGOUR Laurent	TURQUET Jean-Claude
DUMAS Laurence	MIGNARD Sophie	VAN NIEUWENHUYSE Régis
FERRACCI Dominique	MONTALTI Fabienne	
FORETNEGRE Alain	MOULIN Philippe	

ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S ET REPRÉSENTÉ(E)S :

M. Vincent ARRESTIER représenté par Mme Marie-Christine NACRY

M. Jean DABERTRAND représenté par M. Jean-Marie BRIGOULET

M. Stéphane LUDIER représenté par M. Jean-Michel TEULIÈRE

M. Sébastien MEILHAC représenté par M. Christian RIGAL

ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S : Mme Laurence BRIANÇON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme France CHASTAINGT

DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ – COMITÉ UNIQUE DE CONCERTATION DE LA VALLÉE DE LA DORDOGNE CORRÉZIENNE

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Comité Unique de Concertation (CUC) de la Vallée de la Dordogne Corrézienne,

Considérant que :

Par délibération n° 2020-042 en date du 9 juillet 2020, ont été nommé les délégués siégeant au Comité Unique de Concertation de la Vallée de la Dordogne Corrézienne (CUC).

Suite à la démission de Monsieur Jean-Claude LEYGNAC, Conseiller Communautaire, en date du 28 juin 2021, il convient de désigner un nouveau membre suppléant au sein du CUC.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : Le Conseil Communautaire, en tant que représentant de la communauté au sein du Comité Unique de Concertation (CUC) de la Vallée de la Dordogne Corrézienne, désigne les conseillers communautaires suivants :

Titulaires	Suppléants
France CHASTAINGT	Francis LAFON
Jean-Pierre LASSERRE	Régis VAN NIEUWENHUYSE
Jean-Basile SALLARD	Vincent ARRESTIER

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
La Présidente

Communauté de Communes
XAINTRIE VAL' DORDOGNE
Avenue du 8 Mai - B.P 51
19400 Argentat-Sur-Dordogne
05.55.91.01.75

Nicole BARDI



CONSEIL COMMUNAUTAIRE**XAINTRIE VAL' DORDOGNE****Séance du 16 septembre 2021 à Argentat-sur-Dordogne****DATE DE LA CONVOCATION : 10 septembre 2021**

NOMBRE :		RESULTAT :	
- de Conseillers en exercice	48	- POUR	47
- de Présents	43	- CONTRE	0
- de Représentés	4	- ABSTENTION(S)	0
- de Votants	47		

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BARDI Nicole	GALEWSKI Nathalie	NACRY Marie-Christine
BEYNEL Joël	GASQUET Jean-François	PAIR Christian
BITARELLE René	GRÉGOIRE Daniel	PARDOUX Stéphane
BORNET Claudine (suppl.)	JEAN Lionel	PEYRICAL René
BRIGOULET Jean-Marie	JOANNY Agnès	REYNÈS Patrick
CARMIER Camille	LAFON Francis	REYNIER Annie
CHASTAINGT France	LAJOINIE Géraldine	RIGAL Christian
CLAVIÈRE Aline	LASSERRE Jean-Pierre	ROUANNE Hervé
CLAVIÈRE Hervé	LAVERGNE Martine	SALLARD Jean-Basile
DA FONSECA Thierry	LEYMARIE Marie-Pierre (suppl.)	TEULIÈRE Jean-Michel
DUCHAMP Sébastien	LHERM Michel	TRASSOUDAINÉ Bernard
DUCROS Mireille	LONGOUR Laurent	TURQUET Jean-Claude
DUMAS Laurence	MIGNARD Sophie	VAN NIEUWENHUYSE Régis
FERRACCI Dominique	MONTALTI Fabienne	
FORETNEGRE Alain	MOULIN Philippe	

ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S ET REPRÉSENTÉ(E)S :

M. Vincent ARRESTIER représenté par Mme Marie-Christine NACRY

M. Jean DABERTRAND représenté par M. Jean-Marie BRIGOULET

M. Stéphane LUDIER représenté par M. Jean-Michel TEULIÈRE

M. Sébastien MEILHAC représenté par M. Christian RIGAL

ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S : Mme Laurence BRIANÇON**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme France CHASTAINGT

DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ – SYNDICAT MIXTE DE LA DORDOGNE MOYENNE ET DE LA CÈRE AVAL (SMDMCA)

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2019 approuvant les statuts de la communauté de communes Xaintrie Val' Dordogne, et notamment son article 6.1.5,

Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2019 approuvant les statuts du syndicat mixte de la Dordogne moyenne et la Cère aval, et notamment son article 10.1,

Considérant que :

Par délibération n° 2020-044 en date du 9 juillet 2020, ont été nommés les délégués siégeant au Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval (SMDMCA).

Suite à la démission de Monsieur Jean-Claude LEYGNAC, Conseiller Communautaire, en date du 28 juin 2021, il convient de désigner un nouveau membre titulaire au sein du SMDMCA.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : Le Conseil Communautaire, en tant que représentants de la communauté au sein du Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et la Cère Aval, désigne les conseillers communautaires suivants :

Titulaires	Suppléants
Jean-Michel TEULIÈRE	Daniel GRÉGOIRE
Stéphane LUDIER	France CHASTAINGT
Thierry DA FONSECA	Christian RIGAL
René PEYRICAL	Patrick REYNÈS
Sébastien MEILHAC	Camille CARMIER

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus

La Présidente

Communauté de Communes
XAINTRIE VAL' DORDOGNE
Avenue du 8 Mai - B.P 51
19400 Argentat-Sur-Dordogne
05.55.91.01.75

Nicole BARDI

CONSEIL COMMUNAUTAIRE**XAINTRIE VAL' DORDOGNE****Séance du 16 septembre 2021 à Argentat-sur-Dordogne****DATE DE LA CONVOCATION : 10 septembre 2021**

NOMBRE :		RESULTAT :	
- de Conseillers en exercice	48	- POUR	47
- de Présents	43	- CONTRE	0
- de Représentés	4	- ABSTENTION(S)	0
- de Votants	47		

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BARDI Nicole	GALEWSKI Nathalie	NACRY Marie-Christine
BEYNEL Joël	GASQUET Jean-François	PAIR Christian
BITARELLE René	GRÉGOIRE Daniel	PARDOUX Stéphane
BORNET Claudine (suppl.)	JEAN Lionel	PEYRICAL René
BRIGOULET Jean-Marie	JOANNY Agnès	REYNÈS Patrick
CARMIER Camille	LAFON Francis	REYNIER Annie
CHASTAINGT France	LAJOINIE Géraldine	RIGAL Christian
CLAVIÈRE Aline	LASSERRE Jean-Pierre	ROUANNE Hervé
CLAVIÈRE Hervé	LAVERGNE Martine	SALLARD Jean-Basile
DA FONSECA Thierry	LEYMARIE Marie-Pierre (suppl.)	TEULIÈRE Jean-Michel
DUCHAMP Sébastien	LHERM Michel	TRASSOUDAINE Bernard
DUCROS Mireille	LONGOUR Laurent	TURQUET Jean-Claude
DUMAS Laurence	MIGNARD Sophie	VAN NIEUWENHUYSE Régis
FERRACCI Dominique	MONTALTI Fabienne	
FORETNEGRE Alain	MOULIN Philippe	

ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S ET REPRÉSENTÉ(E)S :

M. Vincent ARRESTIER représenté par Mme Marie-Christine NACRY
M. Jean DABERTRAND représenté par M. Jean-Marie BRIGOULET
M. Stéphane LUDIER représenté par M. Jean-Michel TEULIÈRE
M. Sébastien MEILHAC représenté par M. Christian RIGAL

ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S : Mme Laurence BRIANÇON**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme France CHASTAINGT

APPROBATION DE LA CONVENTION FINANCIERE ANNUELLE – CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2021-041 du 8 juillet 2021 portant approbation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE),

Vu le Contrat de Relance et de Transition Ecologique signé le 21 juillet 2021 avec l'Etat, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, le PETR Vallée de la Dordogne corrézienne, le Syndicat Mixte Dordogne Moyenne Cère Aval (SMDMCA) et le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19),

Vu l'avis favorable du 8 septembre 2021 de la commission « Finances »,

Vu l'avis favorable du 8 septembre 2021 de la commission « Transition Ecologique »,

Vu l'avis favorable du 10 septembre 2021 du Bureau Communautaire,

Considérant que :

Le contrat de relance et de transition écologique accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné. Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels publics et privés amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet et s'inscrit en cohérence avec les stratégies et les outils d'intervention des parties prenantes. Le contrat décline des objectifs et un plan d'actions sur les orientations stratégiques prioritaires du projet de territoire.

S'agissant de Xaintrie Val' Dordogne, le CRTE a été signé le 21 juillet 2021, après avoir reçu l'approbation du conseil communautaire. De ce fait, il revient à la communauté de communes de signer, chaque année et jusqu'au terme du CRTE, une convention financière annuelle. Celle-ci a vocation à lister les actions à engager dans l'année et à répartir en particulier les subventions issues de la DSIL auprès des communes et de l'intercommunalité.

Pour 2021, le territoire de Xaintrie Val' Dordogne bénéficie de 100 000 € de DSIL. Au regard des projets portés par les collectivités, des orientations définies dans le CRTE, et dans la mesure où les ces subventions bénéficieront à toutes les communes et à l'intercommunalité, il est proposé de retenir les actions suivantes :

Action	Maître d'ouvrage	Orientation du CRTE	Coût d'opération	DSIL CRTE sollicité
Réalisation de travaux de sécurisation et de cristallisation des Tours de Merle – restauration de la pile du pont médiéval (tranche 2)	CC XVD	N° 1 : une terre d'initiatives durables : stimuler et accueillir les initiatives économiques et sociales sur le territoire	95 000 €	14 250 €
Réalisation de travaux d'éclairage public pour favoriser l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit	FDEE19 / Communes	N° 2 : un territoire en transition – projeter un mode de développement respectueux du cadre de vie dans un contexte de changement climatique	172 800 €	85 750 €

Concernant les travaux d'éclairage public, la subvention sera perçue par la FDEE 19 dans la mesure où elle est maître d'ouvrage (hors Argentat-sur-Dordogne). Elle viendra pour autant réduire la participation demandée aux communes. A l'issue des travaux, la quasi-totalité des armoires électriques de pilotage du territoire intercommunal auront été remplacées et permettront notamment aux communes qui le souhaitent, pour réaliser des économies et pour renforcer la trame noire, de réduire leur puissance d'éclairage ou d'éteindre une partie de la nuit leur éclairage public.

Concernant les travaux de la pile du pont médiéval de Merle, la subvention permettra de clore l'opération débutée en 2018.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : Le Conseil Communautaire approuve la convention financière 2021 du Contrat de Relance et de Transition Écologique.

Article 2 : Le Conseil Communautaire autorise Madame la Présidente à signer ladite convention.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
La Présidente

Communauté de Communes
XAINTRIE VAL' DORDOGNE
Avenue du 8 Mai - B.P 51
19400 Argentat-Sur-Dordogne
05.55.91.01.75

Nicole BARDI



CONSEIL COMMUNAUTAIRE**XAINTRIE VAL' DORDOGNE****Séance du 16 septembre 2021 à Argentat-sur-Dordogne****DATE DE LA CONVOCATION : 10 septembre 2021**

NOMBRE :		RESULTAT :	
- de Conseillers en exercice	48	- POUR	47
- de Présents	43	- CONTRE	0
- de Représentés	4	- ABSTENTION(S)	0
- de Votants	47		

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BARDI Nicole	GALEWSKI Nathalie	NACRY Marie-Christine
BEYNEL Joël	GASQUET Jean-François	PAIR Christian
BITARELLE René	GRÉGOIRE Daniel	PARDOUX Stéphane
BORNET Claudine (suppl.)	JEAN Lionel	PEYRICAL René
BRIGOULET Jean-Marie	JOANNY Agnès	REYNÈS Patrick
CARMIER Camille	LAFON Francis	REYNIER Annie
CHASTAINGT France	LAJOINIE Géraldine	RIGAL Christian
CLAVIÈRE Aline	LASSERRE Jean-Pierre	ROUANNE Hervé
CLAVIÈRE Hervé	LAVERGNE Martine	SALLARD Jean-Basile
DA FONSECA Thierry	LEYMARIE Marie-Pierre (suppl.)	TEULIÈRE Jean-Michel
DUCHAMP Sébastien	LHERM Michel	TRASSOUDAINE Bernard
DUCROS Mireille	LONGOUR Laurent	TURQUET Jean-Claude
DUMAS Laurence	MIGNARD Sophie	VAN NIEUWENHUYSE Régis
FERRACCI Dominique	MONTALTI Fabienne	
FORETNEGRE Alain	MOULIN Philippe	

ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S ET REPRÉSENTÉ(E)S :

M. Vincent ARRESTIER représenté par Mme Marie-Christine NACRY

M. Jean DABERTRAND représenté par M. Jean-Marie BRIGOULET

M. Stéphane LUDIER représenté par M. Jean-Michel TEULIÈRE

M. Sébastien MEILHAC représenté par M. Christian RIGAL

ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S : Mme Laurence BRIANÇON**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme France CHASTAINGT

RÉPARTITION DÉROGATOIRE DU FONDS DE PÉRÉQUATION INTERCOMMUNALE ET COMMUNALE (FPIC) ENTRE XAINTRIE VAL' DORDOGNE ET SES COMMUNES MEMBRES – PARTIE PRÉLÈVEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances » du 8 septembre 2021,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 10 septembre 2021,

Considérant que :

Conformément aux orientations fixées par le Parlement en 2011, la loi de finances initiale pour 2012 a institué un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal. Ce mécanisme, le FPIC, consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Madame la Préfète de la Corrèze a notifié, le 30 juillet dernier, le prélèvement 2021 du FPIC pour le territoire de Xaintrie Val' Dordogne.

Il est proposé de procéder à une répartition alternative du reversement, à savoir des montants, pour les communes, équivalents à ceux de 2020 :

NOM DE LA COMMUNE	MONTANT PRÉLEVÉ DE DROIT COMMUN	MONTANT PRÉLEVÉ RETENU
ALBUSSAC	10 822 €	8 310 €
ARGENTAT-SUR-DORDOGNE	74 886 €	71 127 €
AURIAC	8 567 €	7 748 €
BASSIGNAC LE BAS	2 091 €	1 140 €
BASSIGNAC LE HAUT	7 764 €	6 351 €
CAMPS ST MATHURIN LÉOBAZEL	13 084 €	10 567 €
LA CHAPELLE ST GÉRAUD	3 996 €	3 295 €
DARAZAC	3 006 €	2 101 €
FORGÈS	4 655 €	3 770 €
GOULLES	7 960 €	6 182 €
HAUTEFAGE	10 566 €	9 631 €
MERCOEUR	4 308 €	2 008 €
MONCEAUX-SUR-DORDOGNE	11 361 €	8 521 €
NEUVILLE	3 233 €	2 035 €
REYGADES	2 996 €	1 577 €
RILHAC XAINTRIE	7 861 €	6 001 €
SAINT BONNET ELVERT	3 477 €	1 990 €
SAINT BONNET LES TOURS DE MERLE	1 135 €	805 €
SAINT CHAMANT	8 215 €	7 350 €
SAINT CIRGUES LA LOUTRE	5 034 €	4 213 €
SAINT GENIEZ Ô MERLE	7 485 €	5 988 €
SAINT HILAIRE TAURIEUX	1 387 €	805 €
SAINT JULIEN AUX BOIS	9 832 €	7 838 €
SAINT JULIEN LE PÈLERIN	3 570 €	2 935 €
SAINT MARTIAL ENTRAYGUES	2 929 €	1 455 €

SAINT MARTIN LA MÉANNE	20 481 €	17 793 €
SAINT PRIVAT	16 922 €	14 533 €
SAINT SYLVAIN	2 319 €	1 430 €
SERVIÈRES LE CHÂTEAU	22 882 €	19 368 €
SEXCLES	5 823 €	5 377 €
TOTAL COMMUNES	288 647 €	242 244 €
TOTAL XVD	139 235 €	185 638 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : Le Conseil Communautaire opte pour une répartition dérogatoire libre du fonds de péréquation intercommunale et communale (FPIC) conformément aux montants présentés en amont, pour la partie prélèvement.

Article 2 : Le Conseil Communautaire autorise Madame la Présidente à signer tous les documents à intervenir.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
La Présidente

Communauté de Communes
XAINTRIE VAL' DORDOGNE
Avenue du 8 Mai - B.P 51
19400 Argentat-Sur-Dordogne
05.55.91.01.75

Nicole BARDI



CONSEIL COMMUNAUTAIRE**XAINTRIE VAL' DORDOGNE****Séance du 16 septembre 2021 à Argentat-sur-Dordogne****DATE DE LA CONVOCATION : 10 septembre 2021**

NOMBRE :		RESULTAT :	
- de Conseillers en exercice	48	- POUR	45
- de Présents	43	- CONTRE	0
- de Représentés	4	- ABSTENTION(S)	2
- de Votants	47		

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BARDI Nicole	GALEWSKI Nathalie	NACRY Marie-Christine
BEYNEL Joël	GASQUET Jean-François	PAIR Christian
BITARELLE René	GRÉGOIRE Daniel	PARDOUX Stéphane
BORNET Claudine (suppl.)	JEAN Lionel	PEYRICAL René
BRIGOULET Jean-Marie	JOANNY Agnès	REYNÈS Patrick
CARMIER Camille	LAFON Francis	REYNIER Annie
CHASTAINGT France	LAJOINIE Géraldine	RIGAL Christian
CLAVIÈRE Aline	LASSERRE Jean-Pierre	ROUANNE Hervé
CLAVIÈRE Hervé	LAVERGNE Martine	SALLARD Jean-Basile
DA FONSECA Thierry	LEYMARIE Marie-Pierre (suppl.)	TEULIÈRE Jean-Michel
DUCHAMP Sébastien	LHERM Michel	TRASSOUDAINE Bernard
DUCROS Mireille	LONGOUR Laurent	TURQUET Jean-Claude
DUMAS Laurence	MIGNARD Sophie	VAN NIEUWENHUYSE Régis
FERRACCI Dominique	MONTALTI Fabienne	
FORETNEGRE Alain	MOULIN Philippe	

ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S ET REPRÉSENTÉ(E)S :

M. Vincent ARRESTIER représenté par Mme Marie-Christine NACRY

M. Jean DABERTRAND représenté par M. Jean-Marie BRIGOULET

M. Stéphane LUDIER représenté par M. Jean-Michel TEULIÈRE

M. Sébastien MEILHAC représenté par M. Christian RIGAL

ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S : Mme Laurence BRIANÇON**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme France CHASTAINGT

INSTAURATION DE LA TAXE GEMAPI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu l'avis favorable de la commission « Transition Ecologique » du 8 septembre 2021,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances » du 8 septembre 2021,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 10 septembre 2021,

Considérant que :

Conformément aux lois du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite loi MAPTAM) et du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite lois NOTRe), la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est devenue une compétence obligatoire des EPCI à fiscalité propre depuis le 1^{er} janvier 2018.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la communauté de communes Xaintrie Val' Dordogne l'exerce de manière effective sur son territoire selon la logique de bassin versant en s'associant aux collectivités concernées :

- Pour la Dordogne et la Cère, la communauté de communes adhère au Syndicat Mixte Dordogne Moyenne Cère Aval (SMDMCA)
- Pour le Doustre, la communauté de communes adhère à une entente avec Tulle Agglo et la communauté de communes Ventadour Egletons Monédières
- Pour la Maronne, la communauté de communes adhère à une entente avec les communautés de communes du Pays de Salers et Châtaigneraie cantalienne.

Pour financer l'exercice de cette compétence obligatoire, l'article 1530 bis du code général des impôts dispose que les EPCI peuvent instituer et percevoir une taxe facultative, plafonnée et affectée. La mise en place de celle-ci est conditionnée à une délibération du conseil communautaire avant le 1^{er} octobre pour être applicable l'année suivante. Une seconde délibération en détermine le produit attendu et doit être prise au moment du vote du budget.

Il revient ensuite aux services fiscaux de définir les taux additionnels correspondant. La taxe est répartie entre les assujettis à la taxe sur le foncier bâti, à la taxe sur le foncier non-bâti, à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et à la contribution foncière des entreprises au prorata du produit de chacune des taxes.

Son montant global ne doit pas dépasser 40 € par habitant sur la base de la population DGF de l'année de la délibération. En ce qui concerne Xaintrie Val' Dordogne, la population DGF était en 2020 de 14 138, ce qui fait un produit maximum théorique de 565 520 €. En outre, le produit attendu pour le financement de l'exercice de la compétence GEMAPI ne peut pas être supérieur au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la GEMAPI. Enfin, le produit de cette taxe doit être exclusivement affecté au financement de ces charges de fonctionnement et d'investissement (y compris celles constituées par le coût de renouvellement des installations ainsi que par le remboursement des annuités d'emprunts, résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI).

L'instauration de la taxe GEMAPI sur Xaintrie Val' Dordogne permettrait de contribuer au financement des moyens humains et matériels liés à cette compétence. Au regard de l'importance des milieux aquatiques pour notre territoire et les coûts de gestion associés, il est proposé d'instaurer la taxe GEMAPI à compter de 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents,

DÉCIDE

Article 1: Le Conseil Communautaire décide d'instaurer la « taxe GEMAPI » à compter du 1^{er} janvier 2022.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
La Présidente

Communauté de Communes
XAINTRIE VAL' DORDOGNE
Avenue du 8 Mai - B.P 51
19400 Argentat-Sur-Dordogne
05.55.91.01.75

Nicole BARDI



CONSEIL COMMUNAUTAIRE**XAINTRIE VAL' DORDOGNE****Séance du 16 septembre 2021 à Argenta-sur-Dordogne****DATE DE LA CONVOCATION : 10 septembre 2021**

NOMBRE :		RESULTAT :	
- de Conseillers en exercice	48	- POUR	47
- de Présents	43	- CONTRE	0
- de Représentés	4	- ABSTENTION(S)	0
- de Votants	47		

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BARDI Nicole	GALEWSKI Nathalie	NACRY Marie-Christine
BEYNEL Joël	GASQUET Jean-François	PAIR Christian
BITARELLE René	GRÉGOIRE Daniel	PARDOUX Stéphane
BORNET Claudine (suppl.)	JEAN Lionel	PEYRICAL René
BRIGOULET Jean-Marie	JOANNY Agnès	REYNÈS Patrick
CARMIER Camille	LAFON Francis	REYNIER Annie
CHASTAINGT France	LAJOINIE Géraldine	RIGAL Christian
CLAVIÈRE Aline	LASSERRE Jean-Pierre	ROUANNE Hervé
CLAVIÈRE Hervé	LAVERGNE Martine	SALLARD Jean-Basile
DA FONSECA Thierry	LEYMARIE Marie-Pierre (suppl.)	TEULIÈRE Jean-Michel
DUCHAMP Sébastien	LHERM Michel	TRASSOUDAIN Bernard
DUCROS Mireille	LONGOUR Laurent	TURQUET Jean-Claude
DUMAS Laurence	MIGNARD Sophie	VAN NIEUWENHUYSE Régis
FERRACCI Dominique	MONTALTI Fabienne	
FORETNEGRE Alain	MOULIN Philippe	

ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S ET REPRÉSENTÉ(E)S :

M. Vincent ARRESTIER représenté par Mme Marie-Christine NACRY

M. Jean DABERTRAND représenté par M. Jean-Marie BRIGOULET

M. Stéphane LUDIER représenté par M. Jean-Michel TEULIÈRE

M. Sébastien MEILHAC représenté par M. Christian RIGAL

ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S : Mme Laurence BRIANÇON**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme France CHASTAINGT

MARCHÉ D'ASSURANCES – AUTORISATION DE LANCEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L. 2124-2 et suivants,

Considérant que :

Les contrats d'assurances de la communauté de communes arrivent à terme le 31 décembre 2021. Xaintrie Val' Dordogne est donc dans l'obligation, pour assurer une continuité et conformément aux règles régissant l'achat public, de lancer une nouvelle consultation.

A cet effet, il est proposé de lancer une consultation répartie sous les lots suivants :

- lot n° 1 : Dommages aux biens et risques annexes
- lot n° 2 : Responsabilités générales et risques annexes
- lot n° 3 : Flotte automobile
- lot n° 4 : Protection juridique et défense pénale

Il est également lancé une consultation sur les risques statutaires.

Il est par ailleurs précisé que le CIAS lancera concomitamment sa propre consultation (lots identiques).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DÉCIDE


Article 1 : Le Conseil Communautaire approuve le lancement d'une consultation pour ses marchés d'assurance, conformément à la description ci-avant.

Article 2 : Le Conseil Communautaire autorise Madame la Présidente à signer les marchés avec les attributaires qui seront retenus ainsi que, le cas échéant, à relancer une consultation en cas de procédure infructueuse ou sans suite pour un ou plusieurs lots, et à signer le(s) marché(s) en découlant.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
La Présidente

Communauté de Communes
XAINTRIE VAL' DORDOGNE
Avenue du 8 Mai - B.P 51
19400 Argentat-Sur-Dordogne
05.55.91.01.75

Nicole BARDI



Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20210916-2021067-DE
Date de télétransmission : 21/09/2021
Date de réception préfecture : 21/09/2021

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

XAINTRIE VAL' DORDOGNE

Séance du 16 septembre 2021 à Argentat-sur-Dordogne

DATE DE LA CONVOCATION : 10 septembre 2021

NOMBRE :		RESULTAT :	
- de Conseillers en exercice	48	- POUR	47
- de Présents	43	- CONTRE	0
- de Représentés	4	- ABSTENTION(S)	0
- de Votants	47		

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BARDI Nicole	GALEWSKI Nathalie	NACRY Marie-Christine
BEYNEL Joël	GASQUET Jean-François	PAIR Christian
BITARELLE René	GRÉGOIRE Daniel	PARDOUX Stéphane
BORNET Claudine (suppl.)	JEAN Lionel	PEYRICAL René
BRIGOULET Jean-Marie	JOANNY Agnès	REYNÈS Patrick
CARMIER Camille	LAFON Francis	REYNIER Annie
CHASTAINGT France	LAJOINIE Géraldine	RIGAL Christian
CLAVIÈRE Aline	LASSERRE Jean-Pierre	ROUANNE Hervé
CLAVIÈRE Hervé	LAVERGNE Martine	SALLARD Jean-Basile
DA FONSECA Thierry	LEYMARIE Marie-Pierre (suppl.)	TEULIÈRE Jean-Michel
DUCHAMP Sébastien	LHERM Michel	TRASSOUDAINE Bernard
DUCROS Mireille	LONGOUR Laurent	TURQUET Jean-Claude
DUMAS Laurence	MIGNARD Sophie	VAN NIEUWENHUYSE Régis
FERRACCI Dominique	MONTALTI Fabienne	
FORETNEGRE Alain	MOULIN Philippe	

ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S ET REPRÉSENTÉ(E)S :

M. Vincent ARRESTIER représenté par Mme Marie-Christine NACRY

M. Jean DABERTRAND représenté par M. Jean-Marie BRIGOULET

M. Stéphane LUDIER représenté par M. Jean-Michel TEULIÈRE

M. Sébastien MEILHAC représenté par M. Christian RIGAL

ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S : Mme Laurence BRIANÇON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme France CHASTAINGT

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20210916-2021068-DE
Date de télétransmission : 21/09/2021
Date de réception préfecture : 21/09/2021

DURÉE D'AMORTISSEMENT DES BIENS DU BUDGET ANNEXE « TOURS DE MERLE »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire M 14 ;

Considérant que :

La nomenclature M14 prévoit l'amortissement des biens acquis ou construits par la Communauté de Communes ainsi que les subventions. Ainsi, suite à la mise à disposition du site des Tours de Merle à la Communauté de Communes Xaintrie Val'Dordogne, il convient de délibérer sur des durées d'amortissements de l'actif à compter du 1^{er} janvier 2020. Après concertation avec le trésorier, Madame la Présidente propose d'approuver la durée d'amortissement de ces biens de la façon suivante :

Nature des biens	Durée
Logiciels	2 ans
Voitures	5 ans
Mobilier	10 ans
Matériel Informatique	3 ans
Matériels Classiques	6 ans
Frais d'études non suivis de réalisations	5 ans
Subventions d'équipements versées	En fonction de la durée d'amortissement du bien financé avec : <ol style="list-style-type: none">un maximum de 5 ans pour les biens mobiliersun maximum de 30 ans pour les biens immobiliersun maximum de 40 ans pour les projets d'infrastructures d'intérêt national
Biens entre 500 € et 1800 € TTC	1 an

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : Le Conseil Communautaire valide les durées d'amortissements proposées ci-avant.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus

Communauté de Communes La Présidente
XAINTRIE VAL' DORDOGNE
Avenue du 8 Mai - B.P 51
19400 Argentat-Sur-Dordogne
05.55.91.01.75

Nicole BARDI



Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20210916-2021068-DE
Date de télétransmission : 21/09/2021
Date de réception préfecture : 21/09/2021

CONSEIL COMMUNAUTAIRE**XAINTRIE VAL' DORDOGNE****Séance du 16 septembre 2021 à Argentat-sur-Dordogne****DATE DE LA CONVOCATION : 10 septembre 2021**

NOMBRE :		RESULTAT :	
- de Conseillers en exercice	48	- POUR	47
- de Présents	43	- CONTRE	0
- de Représentés	4	- ABSTENTION(S)	0
- de Votants	47		

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BARDI Nicole	GALEWSKI Nathalie	NACRY Marie-Christine
BEYNEL Joël	GASQUET Jean-François	PAIR Christian
BITARELLE René	GRÉGOIRE Daniel	PARDOUX Stéphane
BORNET Claudine (suppl.)	JEAN Lionel	PEYRICAL René
BRIGOULET Jean-Marie	JOANNY Agnès	REYNÈS Patrick
CARMIER Camille	LAFON Francis	REYNIER Annie
CHASTAINGT France	LAJOINIE Géraldine	RIGAL Christian
CLAVIÈRE Aline	LASSERRE Jean-Pierre	ROUANNE Hervé
CLAVIÈRE Hervé	LAVERGNE Martine	SALLARD Jean-Basile
DA FONSECA Thierry	LEYMARIE Marie-Pierre (suppl.)	TEULIÈRE Jean-Michel
DUCHAMP Sébastien	LHERM Michel	TRASSOUDAINE Bernard
DUCROS Mireille	LONGOUR Laurent	TURQUET Jean-Claude
DUMAS Laurence	MIGNARD Sophie	VAN NIEUWENHUYSE Régis
FERRACCI Dominique	MONTALTI Fabienne	
FORETNEGRE Alain	MOULIN Philippe	

ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S ET REPRÉSENTÉ(E)S :

M. Vincent ARRESTIER représenté par Mme Marie-Christine NACRY

M. Jean DABERTRAND représenté par M. Jean-Marie BRIGOULET

M. Stéphane LUDIER représenté par M. Jean-Michel TEULIÈRE

M. Sébastien MEILHAC représenté par M. Christian RIGAL

ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S : Mme Laurence BRIANÇON**SECRETARIE DE SÉANCE :** Mme France CHASTAINGT

BUDGET PRINCIPAL 2021 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 3

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Budget Principal 2021 de la Communauté de Communes Xaintrie Val' Dordogne ;

Considérant que :

Il est proposé une modification sur les inscriptions budgétaires, selon les écritures ci-après, afin de régulariser des opérations pour des dépenses d'investissement sous-estimées au budget 2021 dans le but de mandater la facture relative au remplacement de la passerelle en bois sur la commune de Servières le Château. Pour cela, il est proposé d'affecter 8 300 € de l'opération relative à la MSP à Saint-Privat du budget 2021.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2128-CHEMINS RANDO : CHEMIN RANDO	0.00 €	8 300.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	8 300.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-2017 : MSP ST PRIVAT	8 300.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	8 300.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	8 300.00 €	8 300.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : Le Conseil Communautaire approuve la décision modificative n° 3 exposée ci-avant.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus

La Présidente

Communauté de Communes
XAINTRIE VAL' DORDOGNE
Avenue du 8 Mai - B.P 51
19400 Argentat-Sur-Dordogne
05.55.91.01.75

Nicole BARDI



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

XAINTRIE VAL' DORDOGNE

Séance du 16 septembre 2021 à Argentat-sur-Dordogne

DATE DE LA CONVOCATION : 10 septembre 2021

NOMBRE :		RESULTAT :	
- de Conseillers en exercice	48	- POUR	47
- de Présents	43	- CONTRE	0
- de Représentés	4	- ABSTENTION(S)	0
- de Votants	47		

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BARDI Nicole	GALEWSKI Nathalie	NACRY Marie-Christine
BEYNEL Joël	GASQUET Jean-François	PAIR Christian
BITARELLE René	GRÉGOIRE Daniel	PARDOUX Stéphane
BORNET Claudine (suppl.)	JEAN Lionel	PEYRICAL René
BRIGOULET Jean-Marie	JOANNY Agnès	REYNÈS Patrick
CARMIER Camille	LAFON Francis	REYNIER Annie
CHASTAINGT France	LAJOINIE Géraldine	RIGAL Christian
CLAVIÈRE Aline	LASSERRE Jean-Pierre	ROUANNE Hervé
CLAVIÈRE Hervé	LAVERGNE Martine	SALLARD Jean-Basile
DA FONSECA Thierry	LEYMARIE Marie-Pierre (suppl.)	TEULIÈRE Jean-Michel
DUCHAMP Sébastien	LHERM Michel	TRASSOUDAINE Bernard
DUCROS Mireille	LONGOUR Laurent	TURQUET Jean-Claude
DUMAS Laurence	MIGNARD Sophie	VAN NIEUWENHUYSE Régis
FERRACCI Dominique	MONTALTI Fabienne	
FORETNEGRE Alain	MOULIN Philippe	

ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S ET REPRÉSENTÉ(E)S :

M. Vincent ARRESTIER représenté par Mme Marie-Christine NACRY

M. Jean DABERTRAND représenté par M. Jean-Marie BRIGOULET

M. Stéphane LUDIER représenté par M. Jean-Michel TEULIÈRE

M. Sébastien MEILHAC représenté par M. Christian RIGAL

ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S : Mme Laurence BRIANÇON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme France CHASTAINGT

REVERSEMENT PARTIEL DU FONDS DE SOLIDARITÉ ET DE PROXIMITÉ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de dotation du fonds de solidarité et de proximité pour les commerçants, artisans et associations de Nouvelle-Aquitaine,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 30 juillet 2021,

Considérant que :

La crise sanitaire, et plus particulièrement les conséquences économiques issues du 1^{er} confinement du printemps 2020, avait amené la communauté de communes à abonder le fonds de solidarité et de proximité mis en place par la Région Nouvelle-Aquitaine et la Banque des Territoires, à hauteur de 2 € par habitant, soit près de 24 000 € pour XVD. Ce fonds a été géré globalement par le Réseau Initiative Nouvelle-Aquitaine et pour la Corrèze par Initiative Corrèze.

La communauté de communes a récemment reçu de leur part une information sur la non-utilisation de 64,49 % du fonds. Pour XVD, cela représente 15 232,54 €. Le réseau Initiative propose :

- Soit de verser cette somme à Initiative Corrèze pour permettre à ce réseau d'accompagner les créateurs et repreneurs, par le biais notamment de prêt d'honneur,
- Soit de demander le reversement de cette somme à XVD.

Il est proposé d'adopter la seconde proposition dans la mesure où le réseau Initiative n'est pas le seul à accompagner les créateurs / repreneurs sur notre territoire et que d'autres sont tout aussi légitimes pour bénéficier de fonds de la part de la communauté de communes. Par ailleurs, cette dernière peut décider elle-même, en récupérant les fonds, de l'affectation de cette somme sur ce qu'elle juge prioritaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : Le Conseil Communautaire sollicite le reversement du fonds de solidarité et de proximité auprès du réseau Initiative, pour sa part non-utilisée.

Article 2 : Le Conseil Communautaire autorise Madame la Présidente à signer tous les documents à intervenir.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
La Présidente

Communauté de Communes
XAINTRIE VAL' DORDOGNE
Avenue du 8 Mai - B.P 51
19400 Argentat-Sur-Dordogne
05.55.91.01.75

Nicole BARDI

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20210916-2021070-DE
Date de télétransmission : 21/09/2021
Date de réception préfecture : 21/09/2021